



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Accusé de réception en préfecture
007-200001642-20210126-DCS21003-AI
Date de télétransmission : 26/01/2021
Date de réception préfecture : 26/01/2021

Séance du 20 janvier 2021

DCS21003 :

**Cession de l'actif
"L'Espélidou" à la CdC
du Bassin d'Aubenas**

L'an deux mille vingt et un, le vingt janvier à dix-sept heures, le comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Ailhon sous la Présidence de Monsieur Yves RIEU.

Présents : 49 Votants : 64 Contre : 0 Pour : 64 Abstention : 0

Présents :

Collège « Sud » (19 présents : 1 pouvoir) :

Titulaires : Clement N., Ebreland S., Rabier M., Rieu y., Arrighi N., Bastide B., Bruyere-Isnard T., Fournier J., Gsegner G., Noel D., Robert L., Allefresde L., Deleuze J., Fournet C., Defreix C., Waldschmidt P.

Suppléants : Arrighi N., Coulange F., Salel M.

Pouvoirs : de Ageron C. à Clement N.

Collège « Ouest » (24 présents : 7 pouvoirs) :

Titulaires : Jacquemin B., Linossier J., Pradier S., Fargier M., Roux JP., Chapuis P., Rieu D., Veyrenc Y., Arnaud J.L., Bauzely J.F., Gros C., Lacrotte R., Ponthier J.Y., Saucles G., Soulerin R., Taupenas M., Tourvieille M.,

Suppléants : Cros J., Geiguer J., Cortial P., Faure C., Llorca P., Roudier J., Soubeyrand J.

Pouvoirs : de Coste J.Y à Ponthier Y., de Collignon J. à Saucles G, de Bouchardon M. à Tourvieille M., de Genest V. à Soulerin R., de Saussac M.C. à Ponthier J.Y., de Gilly M. à Roux J.P, de Chanal P.H. à Roux J.P.

Collège « Est » (6 présents : 7 pouvoirs) :

Titulaires : Boyer Y., Cuny P.Y., Savatier P., Chazaut B., Mathon C., Pujuguet B.,

Pouvoirs : de Gonnet Tabardel F. à Pujuguet B., de Mattei M. à Pujuguet B., de Croizier J.P. à Chazaut B., de Guerin P. à Mathon C., de Dumarché B. à Mathon C., de Laussel J. à Savatier P., de Villard S. à Boyer Y.

Exposé : La modification statutaire en cours entraînera, à compter du 24/01 prochain, la perte par le SYMPAM de la compétence optionnelle "gestion de la pépinière d'entreprises l'Espélidou" et sa reprise concomitante par la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas. Pour anticiper ce transfert de gestion, il convient de lui céder l'actif comptable afférent. Correspondant essentiellement à du matériel bureautique et connectique, il s'élève ainsi à 13 444,72 € en valeur brute. Après déduction des amortissements antérieurs, sa valeur nette s'établit à 1 250,33 €.

Décision : Sur la base de l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le comité syndical approuve la cession à la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas de l'actif comptable relevant du budget annexe "L'Espélidou" et ce, pour un montant de 1 250,33 €. Il donne par ailleurs délégation au Président pour signer la convention afférente.

Ainsi fait et délibéré à Ailhon, le 20 janvier 2021.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Vinezac, le 21 janvier 2021.

Le Président,
Yves RIEU

